



**Avenant N°1**  
**Marché 250102**  
**Lot 2 (Enrobés et autres revêtements)**

**LA RAVOIRE**

**Aménagement de la route d'Apremont (RD201)**  
**Création d'une aire de retournement bus**  
**secteur collège Notre Dame de la Villette**

Version du 17/11/2025

## **Entre**

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

*d'une part,*

## **Et**

Le groupement d'entreprises Eurovia / SER TPR, dont la société SER TPR est mandataire du marché pour les travaux d'aménagement de la route d'Apremont représentée par M. TISSOT,

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

## **I - Présentation de l'opération**

Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les aménagements qui doivent être réalisés sur la route d'Apremont (route départementale 201) à La Ravoire.

Le projet prévoit :

- La création d'un plateau surélevé pour limiter les vitesses et sécuriser le carrefour rue Jean Jacques Rousseau/ Rte d'Apremont,
- Création d'une aire de retournement des bus et d'un quai accessible aux personnes à mobilité réduite,
- La création de liaisons piétonnes entre la rte d'Apremont, la rue Jean Jacques Rousseau et l'avenue du Collège,
- La création de noues et de tranchées d'infiltration ainsi que la reprise des équipements de collecte des eaux pluviales,
- La mise en œuvre d'une zone de collecte avec des containers semi-enterrés,
- La finalisation de la liaison cyclable sur la route d'Apremont,

Ces travaux font l'objet de deux lots par le biais du lot n°1 (VRD) et lot°2 (enrobés et autres revêtements de surface) de l'accord cadre.

Le présent avenant concerne le lot°2 (enrobés et autres revêtements de surface).

Le lot 2 inclut les prestations suivantes :

- La mise en place de la forme (GNT) et la préparation des supports pour les revêtements de surface,
- La mise à la côte des regards existants,
- La mise en œuvre des enrobés sur voirie et trottoirs,

## **II - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des quantités complémentaires liées à certaines prestations prévues dans le marché.

Plusieurs modifications de travaux, qui sont liées à des modifications de programme et à des adaptations ou modifications techniques du projet ont entraîné la réalisation de ces prestations nouvelles.

Au niveau du plateau surélevé, réalisé sur la Route Départementales 201, des modifications en phase d'exécution ont été apportées de manière à assurer le bon écoulement des eaux pluviales et ont entraîné des adaptations sur les niveaux finis de voirie. La surface de rabotage et les quantités de grave bitume et d'enrobés ont été revues à la hausse.

Par ailleurs, pour assurer la pérennité de la voie d'accès à l'aire de retournement des bus et à la zone de collecte des containers semi-enterrés, il a été décidé en phase travaux de renforcer la structure de cette voirie et de la passer en structure lourde adaptée aux girations. Cette modification a nécessité la mise en œuvre d'une couche de grave bitume et d'une couche d'accrochage, non intégrées au marché initial.

Enfin, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage.

## **III – Economie du marché**

La nouvelle économie du marché 250102 est la suivante :

	<b>€ H.T</b>	<b>TVA</b>	<b>€ T.T.C</b>
Marché initial	153 986,75 €	30 797,35 €	184 784,10 €
Avenant n°1	15 040,96 €	3 008,19 €	18 049,15 €
<b>Marché après avenant n°1</b>	<b>169 027,71 €</b>	<b>33 805,54 €</b>	<b>202 833,25 €</b>

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 15040,96 € HT correspondant à une augmentation de 9,77 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Pour le groupement d'**entreprises**,

Le vice-président en charge des infrastructures et  
des voiries d'agglomération